

Vingt-sixième session du Comité des forêts

Point 5. Forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux: répondre aux besoins et soutenir le développement d'économies locales résilientes

Le document COFO/2022/3 Rev.1 se fonde sur les conclusions du rapport intitulé *La Situation des forêts du monde 2022* et sur les résultats du quinzième Congrès forestier mondial. Il appelle l'attention sur l'utilisation durable des forêts et le rôle que jouent les filières durables de produits forestiers ligneux et non ligneux et l'énergie ligneuse durable pour ce qui est de répondre à la nécessité urgente de mettre en place des économies résilientes et neutres en carbone. Y sont proposées des mesures qui permettraient d'exploiter pleinement le potentiel des forêts comme sources de matériaux renouvelables neutres en carbone, dans le respect des bonnes pratiques concernant la légalité et la durabilité.

Le Comité est invité à:

- prendre note des conclusions du quinzième Congrès forestier mondial et examiner les actions proposées dans le cadre de l'Appel ministériel pour du bois durable, en vue de promouvoir les chaînes de valeur du bois durable et d'accroître leur contribution à la neutralité climatique;
- renforcer les politiques, les dispositions juridiques et institutionnelles et les mécanismes financiers qui permettent aux petits exploitants, aux agriculteurs familiaux, aux associations de producteurs, aux femmes, aux jeunes et aux petites et moyennes entreprises concernées de renforcer la production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux et qui leur fournissent un appui;
- promouvoir les produits ligneux durables dans le cadre de stratégies nationales visant à lutter contre le changement climatique ainsi qu'à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et à les faire figurer, selon qu'il convient, dans les contributions déterminées au niveau national ainsi que dans les stratégies, plans et projets associés à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et dans les programmes de relance économique;
- encourager le développement des chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux afin de préserver la nutrition, la santé et les moyens de subsistance des populations rurales et de conserver la diversité biologique.

Le Comité souhaitera peut-être recommander à la FAO:

- de soutenir les Membres, à leur demande, en leur apportant une expertise technique destinée à améliorer la durabilité, la légalité et la productivité des filières de produits forestiers ligneux et non ligneux tournées vers les marchés nationaux et internationaux, y compris en ce qui concerne les cadres politiques, juridiques et institutionnels, ainsi que les données et les éléments factuels permettant de prendre des décisions éclairées en matière de politiques et d'investissements;
- d'aider les Membres à améliorer et à faciliter l'accès des agriculteurs familiaux, des organisations de producteurs, y compris les femmes et les jeunes, et de leurs petites et moyennes entreprises, à l'innovation et au financement, ainsi qu'à créer des conditions favorables à l'accès aux marchés et à l'inclusion dans les chaînes de valeur;
- de promouvoir et de renforcer le dialogue sur les politiques, les échanges techniques et les capacités à fournir des solutions concertées pour parvenir à la neutralité climatique et accroître la résilience, y compris dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts intitulée «Du bois durable pour un monde durable»;

- d'échanger avec les Membres, le secteur public, le secteur privé, les organisations internationales et les instituts de recherche pour recueillir, évaluer et diffuser les bonnes pratiques favorisant la production et le commerce durables du charbon de bois et d'autres formes d'énergie ligneuse et soutenir le passage de l'utilisation traditionnelle à l'utilisation moderne de combustibles ligneux en vue d'atteindre les cibles des ODD, à savoir parvenir à l'énergie durable pour tous en 2030 et à des émissions nettes nulles d'ici à 2050;
- de continuer d'aider les Membres à accélérer les actions visant à promouvoir l'utilisation durable et équitable des produits forestiers non ligneux, y compris en ce qui concerne la faune et la flore sauvages et leurs chaînes de valeur, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et les moyens de subsistance.

M. Ewald Rametsteiner, Directeur adjoint de la Division des forêts, FAO